



Deux nouvelles actions

La Ville va mettre en place un accueil parents / enfants et finance des ateliers numériques pour les demandeurs d'emploi.

Depuis la remise en place de la semaine de quatre jours dans les écoles, les ateliers du midi ne sont plus proposés pendant la pause méridienne, faute de temps. De ce fait, la subvention de l'État perçue par la Ville dans le cadre du Contrat de Ville (25 000 € par an) devait être redéployée.

Après réflexion et concertation avec ses partenaires, la Ville a choisi de les consacrer à la mise en place d'une action de parentalité (8 000 €), d'ateliers numériques pour les demandeurs d'emploi (12 000 €) et l'augmentation de la prise en charge de salaires d'agents municipaux dédiés à ces actions (5 000€).

Ateliers en famille du vendredi

Jusqu'à présent, aucune action de parentalité ne s'adressait aux parents et enfants de plus de 7 ans. La Ville comble donc ce manque avec un nouvel accueil parents / enfants le vendredi de 16 h 15 à 17 h 45. L'objectif est de

consolider le lien familial, favoriser la co-éducation et offrir un lieu de rencontre et d'échanges entre parents. Les ateliers seront variés :

- des discussions thématiques sur l'éducation (sommeil, écrans,...) pouvant être encadrés par des professionnels,
- des animations ludiques et pédagogiques (jeux de société, activités manuelles, jeux d'expression,...),
- des sorties culturelles (bibliothèque, théâtre, musées, spectacles,...),
- un accompagnement scolaire en lien avec les enseignants.

📍 **Atelier en famille du vendredi : réunion d'information vendredi 1^{er} mars à 16 h 15 à l'école Ferry.**
Rens. 02 32 12 31 74.

L'emploi par le numérique

La Maison de la solidarité, de l'emploi et de la famille accueille désormais des ateliers numériques tous les jeudis matins. Animés par Média-formation, ils sont destinés aux demandeurs d'emploi qui ne savent pas, ou peu,

utiliser un ordinateur et internet, outils désormais quasiment indispensables pour trouver un travail.

Le programme est progressif : les participants apprennent d'abord à connaître et utiliser clavier, souris, traitement de texte, email, navigateur internet, moteur de recherche, etc. Ils approfondissent ensuite l'utilisation de la messagerie (pièce jointe, contacts, etc) et identifient les sites utiles à leur recherche. Enfin, ils apprennent à utiliser au mieux les sites d'administration (Caf, Ameli, impôts) et les sites d'emploi. À la fin du parcours, les demandeurs d'emploi sont donc autonomes sur l'outil numérique, de quoi élargir considérablement les opportunités d'embauche. ■

📍 **Ateliers numériques : le jeudi de 9 h 30 à 12 h à la MSE, 39 rue Jules Ferry. Gratuit.**
Inscription obligatoire au 02 35 08 12 26.